

AFFAIRE N° 15 - Marché passé avec M. MOUNIAMA Francois en vue de la construction d'un hangar en béton armé dans l'enceinte de la caserne des Sapeurs-Pompiers - Montant 2.643.582.fr. CFA. - Dépense imputable au Chapitre 23.000 " Construction d'un garage " du budget additionnel 1963.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché rappelé en objet, d'un montant de 2.643.582.fr. CFA.

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du chapitre 23.000 " Construction d'un garage " du budget additionnel 1963.

Messieurs, je mets la question aux voix " ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St. Denis, le 4 Octobre 1963
P/le Préfet
Le Secrétaire général p.i
Signé : Y. M. Rousseau